



Contrat d'engagement « LEGUMES » pour la saison 2023

Ce contrat lie
les Maraîchers

Anne-Sophie BATTEUX 06.19.84.18.14
&
Jean-Etienne FREBOURG 06.12.65.56.30
40 Grand Rue – 54380 ROGEVILLE
gaecdpc@gmail.com

et l'Amapien(ne) :

Nom,
Prénom :
Adresse :
Tél : Courriel :

ENGAGEMENTS DES MARAÎCHERS

- Produire des légumes biologiques, frais et de saison en toute transparence (certification bio, visites, etc.) dans le respect de la charte des AMAP (<https://miramap.org/LA-CHARTRE-DES-AMAP-2014.html>);
- Etre présent aux distributions pour échanger avec les membres du groupe (infos, conseils, etc.) ;
- Assurer une livraison hebdomadaire des produits selon le format de « panier ».

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN(NE)

- Venir constituer son panier à chaque distribution ;
- Participer à, au moins, une distribution dans la saison ;
- En cas d'absence, faire récupérer son panier par la personne de son choix (famille, amis, amapiens), sinon le panier sera perdu ;
- En cas de résiliation du contrat de la part de l'Amapien(ne), trouver un remplaçant pour la fin du contrat selon des modalités financières fixées entre l'adhérent(e) et son remplaçant pour la suite du contrat en cours.

ENGAGEMENTS COMMUNS

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (ex : aléas climatiques entraînant un impact sur la production) ;
- Participer régulièrement aux rencontres organisées par ou en lien avec l'AMAP ;
- Communiquer au groupe AMAP les difficultés rencontrées afin d'y pallier collectivement.

PANIER PROPOSÉS

- o Petit panier : 1 part de production (1 ou 2 personnes selon les appétits), 5 à 8 légumes
- o Grand panier : 2 parts de production (3 ou 4 personnes selon les appétits), 7 à 12 légumes

Le panier est composé de 5 à 12 légumes : sa composition et son volume sont inévitablement liés à la saison. Sur l'année, une cinquantaine de légumes est cultivée avec plus de 150 variétés. Chaque semaine, il est composé d'une partie fixe (deux tiers) (similaire pour tous les adhérents et évolutive selon les semaines) et d'une partie variable (un tiers) à composer par l'adhérent sur l'étal proposé.

Le contrat couvre une période d'environ **40 semaines de début mai 2022 à courant février 2023.**

MODALITES DE REGLEMENT : *Merci de cocher la case qui vous convient dans le tableau ci-dessous.*

PETIT PANIER			GRAND PANIER		
Paiement	Distribution hebdomadaire	Distribution toutes les 2 semaines	Paiement	Distribution hebdomadaire	Distribution toutes les 2 semaines
Mensuel	<input type="radio"/> 10 chèques* de 44€	<input type="radio"/> 10 chèques* de 22€	Mensuel	<input type="radio"/> 10 chèques* de 74€	<input type="radio"/> 10 chèques* de 37€
Trimestriel	<input type="radio"/> 3 chèques* 147€ + 147€ + 146€	<input type="radio"/> 3 chèques* 74€ + 73€ + 73€	Trimestriel	<input type="radio"/> 3 chèques* 247€ + 247€ + 246€	<input type="radio"/> 3 chèques* 124€ + 123€ + 123€
Annuel	<input type="radio"/> 1 chèque* de 440€	<input type="radio"/> 1 chèque* de 220€	Annuel	<input type="radio"/> 1 chèque* de 740€	<input type="radio"/> 1 chèque* de 370€

*Les chèques sont libellés à l'ordre du « **GAEC D'une Pierre Deux Courges** ». La totalité des chèques est remis au trésorier de l'association lors de la signature du contrat ; il les remettra à Anne-Sophie et Jean-Etienne au fil de l'année.

Paiement annuel : débit le 10 mai. Mensuel : débits entre le 10 et le 15 de mai à février. Trimestriel : les 10 mai, septembre et décembre.

Dates et lieu de livraison :

- Les mardis soirs de 18h à 19h00
- A la maison des associations de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, square Michel Maurel

Contrat à retourner en 2 exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP)

Fait Blénod-lès-Pont-à-Mousson,
le/...../2023
Les Maraîchers, Anne-Sophie BATTEUX &
Jean-Etienne FREBOURG
Signature

Fait Blénod-lès-Pont-à-Mousson,
le/...../2023
L'Amapien(ne),
Signature